

~~11111 BUREAU GUYOT~~

38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

U.S.D.L.

8 rue Charles Tartari
Tél.: 76-43-05-11

MB/BC

DOCUMENT DE TRAVAIL A DIFFUSION TRES LIMITEE

4 exemplaires

*Résultats de Notre
Réunion du 23-12-85 PS*

ETUDE PRELIMINAIRE
DES CONSEQUENCES SOCIO-PROFESSIONNELLES
QUI SUIVRONT L'ARRIVEE DE LA C.F.A.O.
ET EBAUCHES DE PROPOSITIONS PREVENTIVES

En 1987 la C.F.A.O. (Conception et Fabrication Analysées par Ordinateur) sera commercialisée. Dans les années qui vont suivre notre profession et celles qui gravitent autour de nous vont subir des mutations importantes.

A l'heure actuelle il est difficile de concevoir les changements qui vont en découler mais on peut prédire que ceux qui ne sauront pas prendre le virage à temps seront pénalisés.

C'est l'impact sur le public qui sera l'élément moteur. S'il est important, les conséquences seront d'autant plus fortes.

Il est indispensable d'y songer dès maintenant pour préparer nos professions à intégrer cette technique avec le moins de tensions possibles. Des mesures et des directives doivent être prises dans les mois qui viennent.

On peut estimer que quelques milliers de nos confrères en ont entendu parler, un millier connaît certains détails techniques, quelques centaines sont conscients de la proximité de la mutation technique, une poignée réalise l'impact socio-professionnel.

Dans cette étude nous allons prendre comme option de départ un retentissement important dans le public.

Certaines conséquences seront aggravées et d'autres atténuées par une donnée importante : il est prévu 60 C.F.A.O. fin 1986, 300 en 1987 dont certaines

38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

../.

à l'exportation. Il y aura donc pénurie de matériel.

C'est la région Rhône-Alpes, surtout l'Isère, qui sera équipée la première et qui sera un département test.

4 ZONES DE TENSIONS SONT PREVISIBLES

- Déontologie qui doit être étudiée par l'Ordre
 - Nomenclature
 - Mutuelles
 - Prothésistes
 - Fournisseurs dentaires
- } problèmes plus spécifiquement syndicaux

PROBLEMES ORDINAUX

La Publicité

Etant donné le peu d'appareils commercialisés au début, il serait préjudiciable à l'esprit confraternel de notre profession que des publicités quelles qu'elles soient enveniment la concurrence qui apparaîtra.

Les Mutuelles qui ont des dérogations importantes dans ce domaine rendront aigû ce problème.

Il faudrait joindre à chaque contrat d'achat des rappels précis du Conseil de l'Ordre. Eventuellement certaines clauses pourraient être prévues.

Les contrats d'association

Certains praticiens auront toute la chaîne de la C.F.A.O., principalement

../..

38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

../. .

ceux qui exercent en association. Mais d'autres en exercice isolé achèteront à plusieurs un seul système de conception de la prothèse et plusieurs systèmes de prises d'empreinte optique.

Quelle sera la forme juridique la plus appropriée à cette association?

Autre hypothèse : un praticien peut acquérir la chaîne et sous-traiter pour d'autres confrères. Faut-il en définir les règles au niveau de l'Ordre ?

PROBLEMES SYNDICAUX

Nomenclature

Les pouvoirs publics veulent dissocier l'acte prothétique. Ils cherchent à chiffrer le coût de la prothèse en laboratoire. Avec la C.F.A.O. celui-ci sera relativement facile à établir et généraliser. Certains journaux dits de consommateurs ont fait des démarches auprès de François DURET pour avoir des informations. Le but est de limiter le E.D., ce secteur II de notre profession. Pour nous praticiens, une prothèse est un traitement dont tous les actes sont indissociables: étude du cas, diagnostic endodontie, paro, provisoires, taille, etc... L'élément prothétique est le couronnement (sans jeu de mot) du traitement mais tout ce qui précède induit la réussite ou non.

Or les soins sont conventionnés et leurs prix bloqués à un niveau qui ne tient pas compte de l'évolution des techniques, consommatrices de plus en plus de temps et de matériel. Nous compensons actuellement les pertes sur les soins par la prothèse non encadrée.

.../..

38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

../..

Avec la C.F.A.O. 2 dangers

- Les patients ne réalisent pas l'importance des soins. Ils pensent qu'avec la C.F.A.O. toutes les prothèses sont identiques. Donc s'il y a baisse des prix, il y a un risque de diminution de la qualité des soins.
- Mêmes conséquences s'il y a encadrement des honoraires de prothèse par la S.S. sous prétexte de l'uniformité des coûts de fabrication.

Arguments positifs

- Si les praticiens contrôlent toute la fabrication (cela implique la disparition de beaucoup de laboratoires de prothèse), la dissociation sera plus difficile à mettre en place.
- Vu le nombre limité de C.F.A.O., les prix des prothèses seront élevés selon la loi du marché à cause d'un afflux de patients saturant les cabinets équipés. De plus, il faudra amortir le coût d'achat. Ceci sera vrai pendant 5 ou 6 ans.
- Actuellement les dentistes français consomment 90 % de fournitures étrangères. Avec la C.F.A.O. ils investiront français et lanceront une industrie nationale porteuse d'emplois et fortement exportatrice. Ils seront donc un interlocuteur différent sur le plan économique et il faudra utiliser l'argument industriel. Il faut jouer sur la victoire de la technologie dentaire française.

En conclusion

Il est possible d'envisager des problèmes importants dans une dizaine d'années quand la concurrence sera forte et quand l'exportation aura pris le relais de l'investissement des dentistes français.

.../..

38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

../. .

Mutuelles

Ce sont elles qui ont les structures, les moyens financiers et législatifs pour acquérir la C.F.A.O.

Structures

Plusieurs praticiens dans les mêmes locaux et c'est la Mutuelle qui investit.

Moyens financiers

Par leurs subventions et leur mode de financement elles peuvent investir rapidement dans la C.F.A.O.

Moyens législatifs

Les textes leur accordent des dérogations au point de vue comptable et fiscal qui les favorisent. Mais surtout les dérogations déontologiques, en particulier pour la publicité, leur sont favorables. Les Mutuelles ne manqueront pas de mettre en avant l'acquisition de la C.F.A.O. pour masquer l'aspect soins.

Si elles ont une inertie de décision d'achat et si les dentistes libéraux investissent dans la C.F.A.O. les délais de fabrication peuvent décaler le problème.

Dès maintenant il faut trouver des mesures préventives à la récupération mutualiste de la C.F.A.O.

Problème Prothésiste

Patrons de laboratoire

Ceux qui ne suivront pas verront leur activité menacée ; il y aura sûre-

.../..

SYNDICAT
DES
CHIRURGIENS-DENTISTES
DE L'ISÈRE

GRENOBLE. LE

- 6 -

~~CHIRURGIENS-DENTISTES~~
~~DE L'ISÈRE~~
38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

../.

ment fermeture de certains laboratoires.

D'autant plus que les praticiens auront tendance à s'unir pour acheter la C.F.A.O., quitte à former un salarié à son utilisation dans le but de se libérer de la contrainte laboratoire de prothèse. En effet, la C.F.A.O. est conçue pour être intégrée entièrement dans les cabinets dentaires.

Salariés

Vu la transformation de leur exercice, certains devront se former. Les autres n'auront plus que l'adjointe à réaliser. Il n'y aura pas de travail pour tous à terme.

Certains pourront être employés dans les cabinets dentaires au côté du praticien pour piloter la conception de la prothèse sur l'écran de la C.F.A.O. Leur nombre sera limité car les dentistes pourront le faire ou former une assistante.

Cet avenir pessimiste pour la profession de prothésiste est à court terme. Fin 1987 il y aura 350 C.F.A.O. installées. Chaque C.F.A.O. pouvant travailler 24 H./24, elles absorberont le travail d'au moins 3 praticiens (la rentabilité maximum sera recherchée). En moyenne 1 prothésiste travaille pour 3 dentistes. Donc d'ici 2 ans cette technique remplacera 350 d'entre eux : 4 %. Dans les années suivantes, il y aura accélération de ce chômage technique.

Les prothésistes sont beaucoup plus conscients des retombées de la CFAO que les dentistes. Dès à présent, un enseignement adapté est mis en place à l'école de prothésiste d'Aix en Provence. C'est Monsieur MARTINEZ qui prend en main la formation. Ceci est valable pour les jeunes.

Pour les prothésistes installés, l'évolution technique sera plus dure à suivre. D'ici 5 ans on peut prévoir une crise importante. Les dentistes doivent se préoccuper de ces retombées sociales qui toucheront nos collaborateurs prothésistes. Les syndicats dentaires devraient envisager des mesures d'accompagnement pour les aider.

.../...

38000 GRENOBLE
C. C. P. LYON 3134-02

../.

Fournisseurs

Au fur et à mesure de l'implantation de la C.F.A.O. les techniques actuelles d'empreinte et de fabrication des prothèses vont être moins utilisées. L'impact sera variable selon les entreprises et difficile à évaluer. On peut penser qu'elles sauront s'adapter et évoluer comme les autres industries qui vivent des mutations technologiques.

RECAPITULATION DES MESURES A PRENDRE APRES ETUDE

- Information de nos confrères : technique dès à présent, sociale lors de l'arrivée de la C.F.A.O. : articles, démonstrations, débats enseignement pratique.
- Mesures préventives de l'Ordre pour pallier aux publicités excessives (rappel de l'Ordre, clauses d'achat éventuelles).
- Etude juridique des prochaines associations C.F.A.O.
- Etude des retombées avec la Sécurité Sociale.
- Etude des retombées avec les Mutuelles.
- Etude de mesures d'accompagnement pour les prothésistes.

Le Vice-Président
Marc BARTHELEMY